

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 29 mai 2020

Cher/Chère Actionnaire,

Chez Amundi, nous nous efforçons en permanence de faire évoluer nos produits et nos services pour mieux vous servir.

Nous vous adressons la présente pour vous informer que nous mettons en place des publications numériques pour communiquer des informations relatives à Amundi Funds. Ces publications auront l'avantage de limiter le nombre d'avis envoyés par courrier postal.

La publication d'avis et d'informations aux actionnaires sur notre site Internet s'inscrit dans la culture d'entreprise et dans les efforts globaux d'Amundi en faveur du respect de l'environnement, et pour agir en tant qu'entreprise socialement responsable.

En outre, la publication sur notre site Internet d'informations sur vos investissements vous permet de vous informer pleinement en temps opportun, en particulier en cas de perturbation des réseaux postaux.

Par conséquent, le conseil d'administration de la SICAV (ci-après le « Conseil d'administration ») informe par la présente les actionnaires d'Amundi Funds (ci-après la « SICAV ») de sa décision de modifier les moyens utilisés pour aviser les actionnaires et d'introduire des publications numériques et sur son site Internet aux fins de communiquer des développements et des informations concernant la SICAV ou ses compartiments.

Dès lors, à compter du 29 juin 2020*, les avis aux actionnaires concernant tout changement relatif à la SICAV ou à ses compartiments (i) décidé dans des circonstances exceptionnelles et urgentes ou (ii) considéré comme n'ayant pas une incidence significative sur les intérêts des actionnaires seront exclusivement communiqués par le biais du site Internet.

Veillez de ce fait consulter régulièrement le site

<https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi-Funds> ou, le cas échéant, votre site Internet Amundi local.

Veillez noter que les notifications concernant un changement important relatif aux intérêts des actionnaires de la SICAV continueront à vous être envoyées à votre adresse enregistrée, sauf indication contraire dans le Prospectus ou en cas de circonstances exceptionnelles et urgentes comme indiqué ci-dessus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, vous pouvez revendre vos parts sans commission de rachat (sauf taxes éventuelles) dans les 30 jours à compter de la date de la présente lettre.

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande au siège social.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont

Amundi Funds

Avis aux Actionnaires

disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.

Avenue du Port 86C, boîte 320

B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

**Sauf disposition contraire de la législation et des réglementations applicables dans le pays concerné.*

*** Les changements susmentionnés figureront dans le prochain prospectus apposé d'un visa.*